



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 24/04/2026

STATIONNEMENT

Secteur Cliscouët

RUE DU CHASSE-MAREE

À compter du 27/04/2026 et jusqu'au 22/05/2026, au 5 RUE DU CHASSE MAREE travaux d'aménagement paysager. L'accès se fera par camion benne par la rue de l'ILE BAILLERON jusqu'à l'arrière du n°5 de la rue du Chasse-marée.

Le demandeur est autorisé à stationner en bord de chemin avec le balisage et signalisation de chantier adaptée, au 5 RUE DU CHASSE-MAREE.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port

AVENUE VICTOR HUGO et PLACE JOSEPH LE BRIX

Du 5 AVENUE VICTOR HUGO le 06/05/2026, Occupations de places par véhicule - sur

- stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
 - 1 place réservée au droit du n° 5 et 1 place réservée à cheval entre le n° 1 et 5
- Nombre d'emplacements concernés : 2 places réservées conformément au plan ci joint
- le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

PLACE JOSEPH LE BRIX devant la pharmacie

- **centrale** le 06/05/2026, occupation du domaine public

Surface occupée : 3 m² autorisation de mise en place d'un échafaudage et emprise chantier

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Ménimur

RUE LOUIS LEPINE

ABROGATION DEL'ARRÊTÉ 26 AT 0444

Le 30/04/2026, la circulation des véhicules est interdite RUE LOUIS LEPINE.
Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les deux sens :

- RUE MARCELLIN BERTHELOT
- RUE LOUIS LEPINE

Le blocage de la circulation sera assuré par des panneaux de signalisation mise en place par les équipes de l'entreprise.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DE L'ETANG

Du 19 au 21 RUE DE L'ETANG le 02/05/2026, Occupations de places par véhicule - sur

- stationnement non payant - avec prestations municipales
2 places réservées conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra
- en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Ménimur et Secteur Kercado

PLACE HENRI AUFFRET et ESPLANADE JEAN BERTHO

PLACE HENRI AUFFRET

Le 28/05/2026, le 04/06/2026 et le 15/06/2026, de 10h00 à 15h00 Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - sans prestations municipales le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement conformément au plan ci joint

ESPLANADE JEAN BERTHO

- Le 19/05/2026, et le 09/06/2026 de 10h00 à 15h00 occupation du domaine public conformément au plan ci joint

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DE LA POISSONNERIE

Le 28/04/2026 de 10h00 à 12h00 et Le 04/05/2026 de 10h00 à 11h, la circulation des véhicules est interdite PLACE DE LA POISSONNERIE.

Le demandeur est autorisé à se stationner au droit du n° 9 avec un camion toupie.
La déviation se fera par les rues adjacentes. Le centre technique mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue et mettra les panneaux information conformément au plan ci joint.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DE LA POISSONNERIE

- le 28/04/2026 de 10h00 à 12h00 et le 04/05/2026 de 10h00 à 11h00, barrage de rue pour une livraison avec un camion toupie au n° 9
- Le centre technique mettra en place les panneaux information conformément au plan ci joint et mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue
